

CHEZ VOUS

KERSAINT-PLABENNEC

Bientôt une Mam dans le bourg

Achat et vente de terrains, rénovation de l'éclairage public, participations financières aux associations ou aux écoles... Voici quelques-uns des sujets qui ont été abordés par le conseil municipal, mercredi.

● Le conseil municipal de Kersaint-Plabennec s'est réuni mercredi. Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour. Le conseil a d'abord donné son accord pour la revente du terrain de 457 m² à l'association Ti ar Buzug, acquis en plein cœur de bourg, pour permettre la construction d'un bâtiment destiné à l'accueil de trois professionnelles de la petite enfance qui comptent se réunir en maison d'assistantes maternelles. La vente est estimée à 59 000 €, sans les frais annexes.

L'éclairage public du bourg va être rénové

Il a également donné son accord pour l'acquisition du local commercial de 150 m² au rez-de-chaussée du pôle santé - bien être, qui appartenait à Finistère Habitat, pour un montant de 367 508 € TTC. Une convention va être passée avec le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (Sdef) pour l'extension du réseau à Pen ar



Les élus de Kersaint-Plabennec étaient réunis pour le conseil municipal de la commune, mercredi. Photo François Destoc/Le Télégramme

Forest et de la route de l'échangeur (salle Kreiz Kêr) et la rénovation des points lumineux du centre-bourg. Le reste à charge de la commune s'élève à 28 925 €.

Le conseil a approuvé le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée, sous contrat d'association pour 2024, qui s'élève à 780 € par élève domicilié sur la commune. Le même montant sera versé aux établissements publics extérieurs recevant des élèves de Kersaint-Plabennec.

Les associations sportives et culturelles de la commune se verront attribuer une subvention de 10,50 € par adulte licencié, 5,25 € pour les adhérents du club des marais, et de 17 € par jeune licencié. Les frais de déplacement pour les associations sont reconduits.

Tarifs communaux en hausse

Les tarifs communaux ont été légèrement augmentés, et sont consultables en mairie.

Les élus ont par ailleurs sollicité auprès de la région Bretagne une subvention pour réaliser les travaux de remise en état de la buse de traversée du ruisseau sous la route à Vern Vian, au titre de la restauration et réhabilitation des milieux aquatiques et des zones humides. Le montant des travaux est estimé à 20 000 € hors taxes.

Enfin, dans le cadre de l'appel au fonds départemental de sécurité routière, la commune sollicite une aide concernant l'acquisition des balises de signalisation ainsi que pour deux figurines qui seront installées à l'entrée de l'école. Leur coût s'élève à 3 976 €.

PLOUGUERNEAU

Le premier composteur collectif mis en service

● Depuis mercredi, le premier composteur collectif de Plouguerneau, installé au Petit Bois, est à disposition des habitants. Hugues Delattre, maître composteur pailleur du Pays des Abers (CCPA), était sur place le jour de l'inauguration, pour expliquer la procédure du compostage et distribuer un bio-seau pour transporter les déchets compostables de la maison jusqu'aux bacs.

Un deuxième composteur à Lilia, fin juin

Le composteur est composé de trois bacs en bois : un bac rempli de matières sèches pour recouvrir les nouveaux apports, un bac d'apport, un bac de maturation, ainsi qu'un affichage montrant les déchets que l'on peut y mettre ou pas.

Un deuxième composteur collectif sur les six prévus à terme pour la commune sera inauguré le 24 juin, à Lilia. Le compost obtenu après période de maturation sera mis à la disposition des habitants de la

commune ou des jardins partagés prochainement.

Grâce à l'utilisation des composteurs collectifs ou individuels, 60 kg de déchets alimentaires par an et par personne pourraient être valorisés sur le territoire du pays des Abers, évitant des frais de trans-

port et d'incinération et générant ainsi moins de pollution.

Pratique

Informations : tél. 02 98 37 66 00. Courriel : biodechets@pays-des-abers.fr. Site internet : www.paysdesabers.bzh



Andrew Lincoln, vice-président de la CCPA, Hugues Delattre, maître composteur de la CCPA, Marine Jacq, déléguée à la transition écologique, Bruno Bozec, délégué aux travaux, ont inauguré le composteur collectif, mercredi.

LANDÉDA

Naufrage du De Gallant : les recherches abandonnées, deux marins introuvables [Page 14 du cahier général](#)

LANNILIS

Le groupe Poe a séduit le public du Brennik Ti Labour



Le groupe Poe a largement séduit le public du Brennik Ti Labour, samedi.

● C'est une belle soirée qui a été partagée par une soixantaine de personnes au Brennik Ti Labour à Lannilis, samedi. Le public a eu l'impression de visiter une exposition composée de superbes tableaux musicaux successifs, qui n'étaient pas sans rappeler les univers de David Bowie, Deep Purple, Jack White. François Mazé,

compositeur bien inspiré à la voix, Benjamin Donnet, aux mandolines endiablées et habitées, Nicolas Pôux à la batterie généreuse, et Doris Thoraud à la basse soutenue ont fait mouche ! « Nous avons eu un public incroyable et ce lieu est particulièrement magnifique », a réagi Benjamin Donnet.

GUISSENY

La municipalité se met en conformité sur la gestion des risques



De gauche à droite, Maud Le Quéré, Jean-Louis Bondu, Valérie Nivez et Jean-Yves Roudaut ont présenté le Plan communal de sauvegarde à la population.

● Après plusieurs mois de travail, Jean-Louis Bondu, adjoint au maire, et les conseillers municipaux Valérie Nivez, Maud Le Quéré et Jean-Yves Roudaut ont présenté, mercredi à la salle communale, le Plan communal de sauvegarde (PCS) et le Document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim) aux habitants.

Le PCS détaille les modalités d'alerte et d'organisation des secours en cas de situation d'urgence. Ce document recense les moyens humains et matériels disponibles pour faire face à des situations critiques. Il prévoit éga-

lement les mesures de soutien et de protection des populations locales. Le déclenchement du PCS est de la responsabilité du préfet ou du maire, qui agit en tant que directeur des opérations de secours.

Le Dicrim a, lui, pour objectif d'informer les habitants de la commune sur les risques naturels et technologiques auxquels ils pourraient être exposés. Ce document fournit des informations sur les mesures de prévention et de protection mises en place, et recense les événements et accidents significatifs survenus dans la commune.

Suivez
LE TÉLÉGRAMME
sur **facebook**